



Commune de Solaro
41 RUE STRADA DI U
SULAGHJU
20240 SOLARO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Délibération : N° 2026-21

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Jeudi 02 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 41 RUE STRADA DI U SULAGHJU20240 SOLARO sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2026

Présent(s) :

MOULIN-PAOLI Guy, GRANDO-PAOLI Gérard, POLI Madeleine, ANDREANI Nicolas, NICOLAI Michèle, TOMASINI Lucien, PLA Rose, SECONDI Philippe, VIOLA-GRUNDRICH Jocelyne, CASTAGNET Amandine, LUZI Frédéric, MANINO Alyson, AMIRAULT Erwan, AUDRY Christine

Absent(s) :

PORTA David

Secrétaire de séance :

Michèle NICOLAI

Désignation des membres des Commissions municipales

DELIBERATION

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Il est proposé de créer deux commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

La Commission de l'environnement et la commission de la culture et du patrimoine.

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de six membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à deux commissions.

DECISION

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission de l'Environnement

- 2 - Commission de la Culture et du Patrimoine

Article 2 : Les commissions municipales comportent un nombre variable de membres, chaque membre pouvant faire partie d'une ou plusieurs commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité

REÇU EN PREFECTURE

Page 1
le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212002836-20260402-2026_32-DE

avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 - Commission de l'Environnement :

- Mme Christine AUDRY
- M. Philippe SECONDI
- Mme Rose LUNARDI-PLA
- M. Frédéric LUZI
- Mme Alyson MANNINO
- M. Erwan AMIRALT

2 - Commission de la Culture et du Patrimoine :

- M. Philippe SECONDI
- Mme Madeleine POLI
- Mme Amandine BERNEDE-CASTAGNET
- Mme Rose LUNARDI-PLA
- Mme Jocelyne GRUNDRICH-VIOLA
- Mme Michèle NICOLAI

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 03 avril 2026

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 02 avril 2026

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



The image shows a circular official stamp of the Mayor of Saint-Genès (Haute-Garonne). The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINTE-GENÈS" at the top, "20 (Haute-Garonne)" at the bottom, and a central emblem. A handwritten signature is written over the stamp.

REÇU EN PREFECTURE

Page 2
le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com